



Note de présentation brève et synthétique

Budget primitif 2024

Energie Bois

Préambule : Eléments relatifs au rapport :

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour instituer de nouvelles organisations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi, dans toutes les communes, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au Budget Primitif et au Compte Administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Elle sera disponible sur le site Internet de la Ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'état dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 sera soumis à l'approbation du conseil municipal du 12 avril 2024.

Il a été bâti sur les bases du rapport d'orientations budgétaires présenté en séance du 16 février 2024 et établi avec la volonté de :

- ✓ Poursuivre des actions de solidarité envers les personnes les plus fragiles, seniors, familles, etc....
- ✓ Axer les efforts vers un budget économe et tourné vers la transition écologique,
- ✓ Accélérer le renouvellement urbain de Saint-marcellin,
- ✓ Améliorer la qualité de vie des Saint-Marcellinois.

Le budget 2024 est voté avec la reprise des résultats du Compte Administratif 2023.

La régie Energie bois

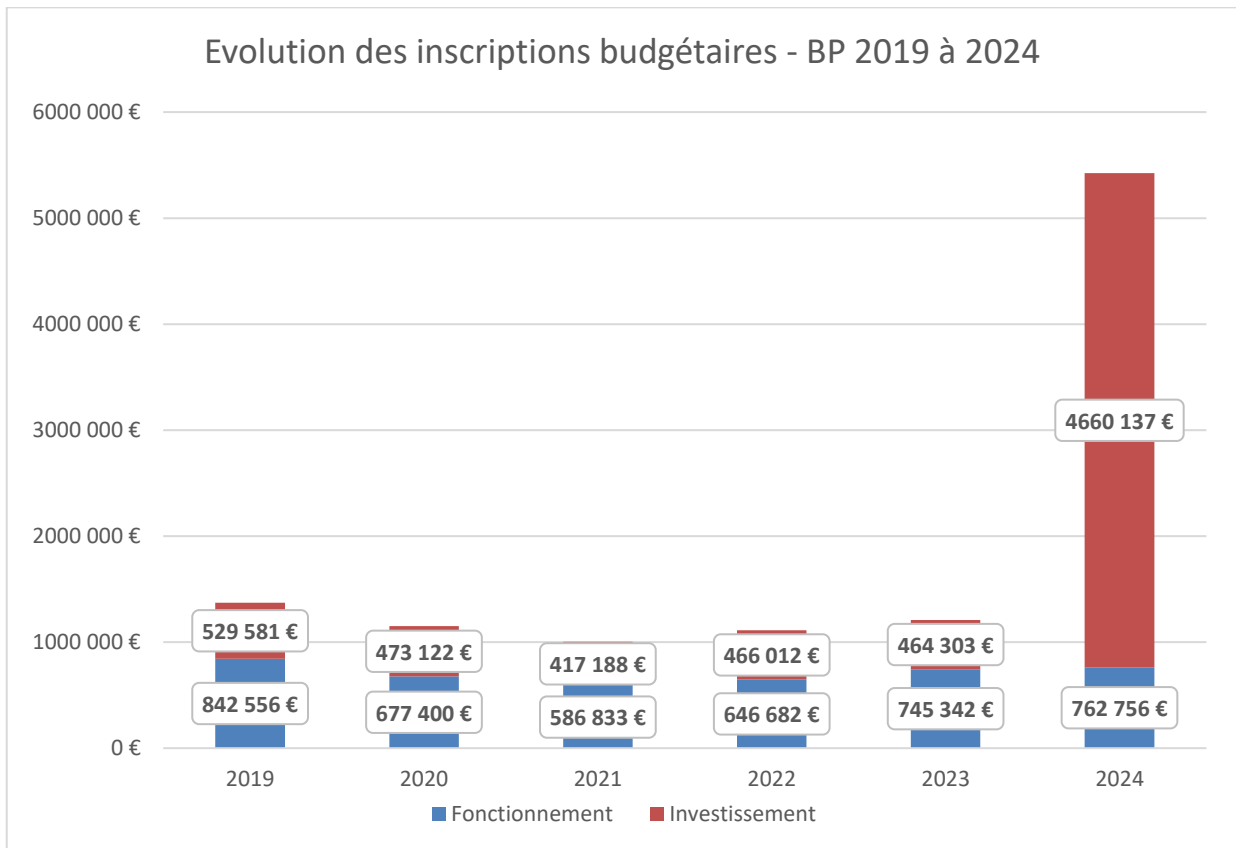
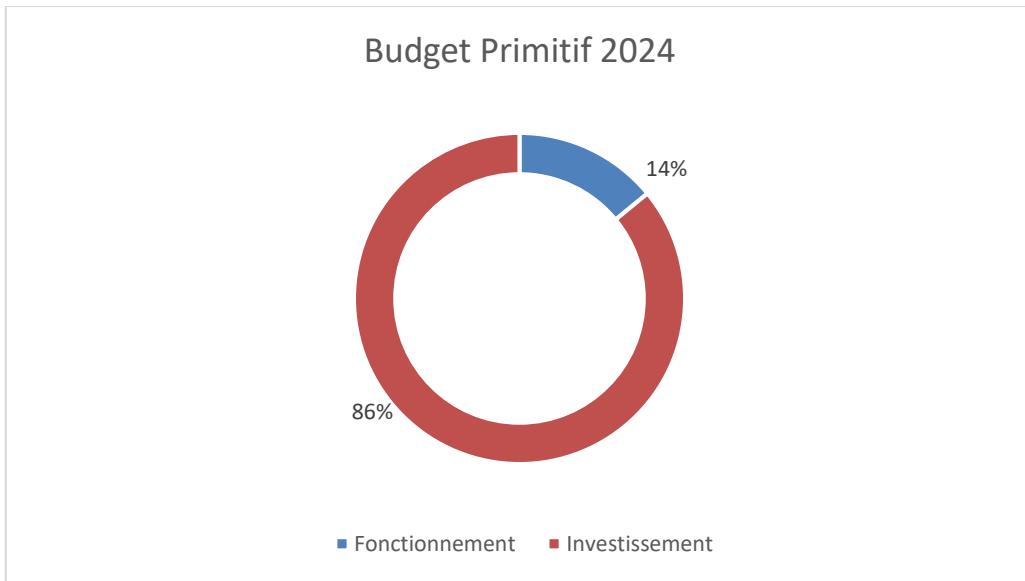
La régie énergie bois est un service industriel et commercial créé en février 2018 et chargé d'exploiter le réseau de chauffage urbain. Son mode de gestion en régie doit se conformer au décret n°2001-184 du 22 février 2001 relatif aux régies chargées de l'exploitation d'un service public.

Son mode de gestion est à seule autonomie financière ce qui permet à la ville de conserver la maîtrise et le contrôle de ce service public local de proximité.

Ses dépenses et ses recettes sont individualisées dans un budget propre relevant de la nomenclature comptable M41 et annexé à celui de la commune.

Elle dispose d'un organe de décision : le conseil d'exploitation et d'un Directeur dont le rôle est d'assurer le fonctionnement de la régie.

I – Le Budget primitif 2024



A - La section de Fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet d'assurer le quotidien. Il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

1) Les recettes de fonctionnement

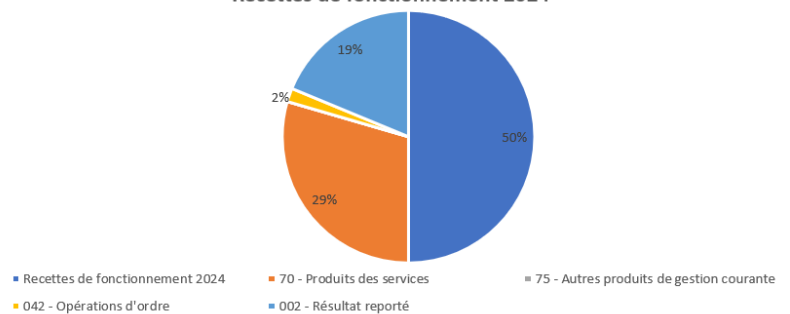
Evolution des recettes de fonctionnement de 2020 à 2024

Recettes de fonctionnement	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Evolution 2024/2023
70 - Produits des services	380 000	390 000	423 700	460 000	450 000	-2,17%
75 - Autres produits de gestion courante	33	0	1	1	1	26,88%
042 - Opérations d'ordre	23 300	23 300	23 300	23 263	26 500	13,91%
002 - Résultat reporté	274 067	173 533	199 681	262 078	286 255	9,23%
	677 400	586 833	646 682	745 342	762 756	2,34%

Recettes de fonctionnement de 2020 à 2024

Recettes de fonctionnement 2024	762 756
70 - Produits des services	450 000
75 - Autres produits de gestion courante	1
042 - Opérations d'ordre	26 500
002 - Résultat reporté	286 255

Recettes de fonctionnement 2024



L'exercice 2024 marque une hausse de 8% des recettes de fonctionnement et en particulier des produits des services (+8,6%).

Ces nouvelles recettes sont permises par le raccordement régulier de nouveaux clients.

Les recettes de fonctionnement sont issues des produits des services (vente de chauffage) pour 95% du montant total.

Le reste des recettes (5%) provient de l'amortissement de subventions émanant notamment de l'Etat et de la région pour l'amélioration du réseau de chauffage urbain.

2) Les dépenses de fonctionnement

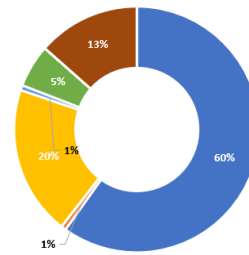
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement de 2020 à 2024

Dépenses de fonctionnement	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Evolution 2024/2023
011 - Charges à caractère général	325 700	329 700	368 200	397 200	456 700	14,98%
012 - Charges de personnel	4 000	3 600	4 000	5 000	5 000	0,00%
65 - Autres charges de gestion courante	1 000	0	10	1	5	635,29%
66 - Charges financières				0	150 000	
67 - Charges exceptionnelles	0	0	0	5 000	5 000	0,00%
022 - Dépenses imprévues	22 400	5 000	30 000	30 000	43 051	43,50%
023 - Virement à la section d'investissement	244 300	168 533	160 472	212 141	0	-100,00%
042 - Opérations d'ordre	80 000	80 000	84 000	96 000	103 000	7,29%
	677 400	586 833	646 682	745 342	762 756	2,34%

Dépenses de fonctionnement 2024

Dépenses de fonctionnement 2024	762 756
011 - Charges à caractère général	456 700
012 - Charges de personnel	5 000
65 - Autres charges de gestion courante	5
66 - Charges financières	150 000
67 - Charges exceptionnelles	5 000
022 - Dépenses imprévues	43 051
023 - Virement à la section d'investissement	0
042 - Opérations d'ordre	103 000

Dépenses de fonctionnement 2024



- 011 - Charges à caractère général
- 012 - Charges de personnel
- 66 - Charges financières
- 67 - Charges exceptionnelles
- 022 - Dépenses imprévues
- 023 - Virement à la section d'investissement
- 042 - Opérations d'ordre

Les principaux postes de dépenses demeurent inchangés entre le BP 2023 et le BP 2024.

Les principales évolutions concernent le chapitre 011 Charges à caractère général pour lequel on note une évolution de 15% et plus précisément :

- Les dépenses d'énergie sont multipliées par 2,8 en raison de la forte tension sur le marché international
- Les achats de bois croissent de 10 000€ en raison de l'inflation que connaissent les matières premières en général et le bois en particulier
- Le poste de maintenance progresse de 5 000€
- Les dépenses de personnel restent stables

Les dépenses imprévues progressent de 44% et représentent 7% des dépenses totales.

Les dépenses de fonctionnement 2024 sont principalement composées des charges à caractère général pour 60%.

Les charges financières représentent 20% des dépenses de fonctionnement en raison de la souscription d'un emprunt de 4,4 millions d'euros permettant la réalisation du second réseau de chaleur. Le montage financier précis n'est à ce jour pas connu mais plusieurs lignes de prêts seront nécessaires notamment en raison du décalage du versement des subventions attendues (fond chaleur notamment).

Les dépenses d'ordre représentent 13% des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de personnel sont inférieures à 1%.

B - La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets à moyen et long terme et contribue à l'accroissement du patrimoine communal.

Le budget d'investissement regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création
- En recettes : deux types de recettes coexistent :
 - o les recettes dites patrimoniales
 - o les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

1) Les recettes d'investissement

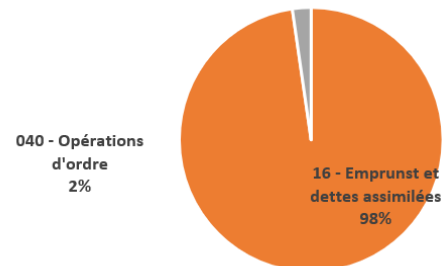
Evolution des recettes d'investissement réalisées de 2020 à 2024

Recettes d'investissement *	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Evolution 2024/2023
13 - Subventions d'investissement	0	0	10 000	0	0	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	148 822	160 000	0	0	0	
16 - Emprunt et dettes assimilées				0	4 400 000	
22 - Immobilisations reçues en affectation	0	0	40 000	0	0	
021 - Virement de la section de fonctionnement	244 300	168 533	160 472	212 141	0	-100,00%
040 - Opérations d'ordre	80 000	80 000	84 000	96 000	103 000	7,29%
	473 122	408 533	294 472	308 141	4 503 000	1361,34%

* hors résultat reporté - 157 137,34 € et hors restes à réaliser de recettes

Recettes d'investissement 2024

Recettes d'investissement 2024	4 503 000
021 - Virement de la section de fonctionnement	0
16 - Emprunt et dettes assimilées	4 400 000
040 - Opérations d'ordre	103 000



Les recettes d'investissement 2024 sont composées à 98% de l'emprunt et pour 2% des amortissements.

2) Les dépenses d'investissement

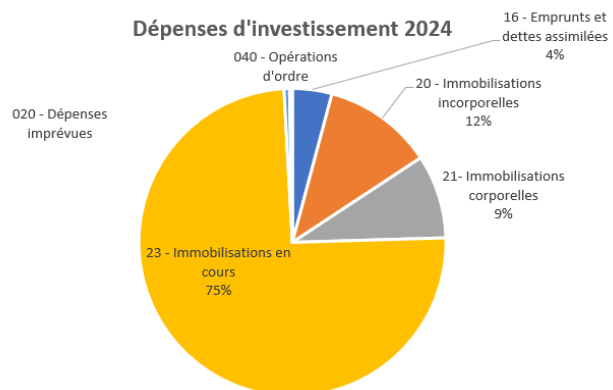
Evolution des dépenses d'investissement réalisées de 2020 à 2024

Dépenses d'investissement *	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	Evolution 2023/2022
20 - Immobilisations incorporelles	12 000	20 000	50 000	70 000	40,00%
21- Immobilisations corporelles	271 000	332 875	360 000	328 563	-8,73%
040 - Opérations d'ordre	23 300	23 300	23 300	23 263	-0,16%
020 - Dépenses imprévues	18 000	6 812	23 758	29 880	25,77%
	324 300	382 987	457 058	451 706	-1,17%

* hors restes à réaliser - 12 596,60€

Dépenses d'investissement 2024

Dépenses d'investissement 2024	4 571 604
16 - Emprunts et dettes assimilées	190 000
20 - Immobilisations incorporelles	529 500
21- Immobilisations corporelles	402 000
23 - Immobilisations en cours	3 410 000
040 - Opérations d'ordre	26 500
020 - Dépenses imprévues	13 604



L'accélération des dépenses d'investissement prévues en 2024 (+ 912%) sera mise au profit des projets suivants :

- Conception et construction du nouveau réseau de chaleur bois alimentant le nord de la commune. L'achèvement prévisionnel des travaux aura lieu pour la saison de chauffe 2025.
- Extension et de la densification du réseau de chaleur existant
- Poursuite des travaux d'amélioration des installations afin d'optimiser les performances du réseau de chaleur (rénovation du matériel, isolation de sous-stations, remplacement des pompes, fin de la remise à niveau de la Gestion technique centralisée)

Conclusion

En 2024, le budget de fonctionnement du réseau de chaleur ancre une trajectoire positive en investissant pour l'avenir et garantissant pour les habitants de la commune une énergie propre à moindre coût.

L'extension du premier réseau et le projet de second réseau de chaleur permettront d'asseoir la pérennité et la rentabilité du réseau chaleur bois tout en offrant au territoire un réseau de chauffage indépendant énergétiquement et performant. La commune témoigne ainsi de sa vision et de son leadership en matière environnementale.